

## DECISION n°47/DG/2018-2019

---

### Portant sur la composition de la Commission consultative paritaire de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime

---

#### Le Directeur général de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié ;
- Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
- Circulaire FP n°1262 du 26 novembre 2007 relative aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;
- Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création de Commission Consultative Paritaire au sein de certains Etablissements Publics Administratifs relevant du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires ;
- Vu la note du 19 juillet 2018 relative à l'organisation des opérations électorales du 6 décembre 2018 au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires ;
- Vu le procès-verbal des élections professionnelles du 6 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel à la Commission consultative paritaire locale de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime ;

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de la Commission Consultative Paritaire de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime est fixée comme suit :

<b>Représentants de l'administration</b>	
Patrice LAPORTE, Directeur général de l'ENSM et président	Fabrice MORET-BAILLY, Directeur du site de Marseille
Françoise ROUMEGOU, Directrice des ressources humaines	Jérôme CHOMARD, Directeur du site de Saint-Malo
Alban SALMON, Directeur du site de Nantes	Gilles DUCHEMIN, Directeur du site du Havre

<b>Représentants du personnel – SNESM UNSA Développement Durable</b>			
<u>Membres titulaires</u>		<u>Membres suppléants</u>	
Marie-Eve DUBOIS	Saint-Malo	Arnaud HAMELIN	Saint-Malo
Cédric VACCAREZZA	Marseille	Christelle NICOLAS	Le Havre
Katia BIGUE	Saint-Malo	Claire CEREDE	Saint-Malo

**Article 2** : La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

Patrice LAPORTE

